



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Modification No.002 Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement concernant l'approvisionnement en matière de vidéoconférence

N° de l'invitation à se qualifier	00754048/B	Date	Oct. 31, 2017
N° de dossier	N/A	No de référence	PW-17-00786773

Cet amendement révisé l'IQ original du VCPV publié par SPC le 29 septembre 2017. L'IQ du VCPV reste inchangé, sauf tel que modifié explicitement par ce document.

Cette modification VCPV IQ n ° 002 est portée à:

- 1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions; et
- 2 – Rappeler que les demandes de renseignements liées à cet IQ doivent être soumises par courriel à SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca.

NOTE: Les questions de clarification sont numérotées séquentiellement à l'arrivée au SPC. Les questions et réponses pour cette sollicitation peuvent être émises hors séquence.

1 - Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions:

Question 8	Pouvez-vous participer avant d'avoir reçu votre NEA?
Réponse 8	Oui, vous êtes en mesure de répondre à cette offre sans votre NEA, car il s'agit seulement de l'étape des IQ, mais cela vous sera nécessaire.

Question 9	Question sur l'exigence obligatoire 3: Service d'assistance est que «le répondant fournisse une (1) référence d'organisme client à qui il a fourni des services pendant au moins deux (2) années consécutives, au cours des dix (10) dernières années, et décrire avec des exemples détaillés comment ils ont fourni les services de vidéoconférence suivants " Est-ce que SPC accepterait les références du service d'assistance à l'extérieur de la vidéoconférence, dans un domaine de TI qui comprendrait le matériel, logiciels et les services, mais répondrait à toutes les exigences obligatoires (3.1 à 3.5).
Réponse 9	Oui, le Canada accepterait les références du service d'assistance en dehors de la vidéoconférence, dans un domaine de TI qui comprendrait le matériel, les logiciels et les services, mais qui répondrait à toutes les exigences obligatoires.
Question 10	Nous aimerions demander à l'État de modifier les exigences obligatoires pour permettre aux intégrateurs de solutions qualifiés de répondre à ce IQ car nous croyons que les besoins de la Couronne seront satisfaits grâce à un intégrateur capable de tirer parti de plus d'une technologie OEM pour répondre aux besoins des clients avec une solution complète.
Réponse 10	Le Canada ne peut pas modifier les exigences comme demandé. Tel que présenté lors de la Journée de mobilisation de l'industrie, le VCPV remplace l'OCVV existante (offre à commandes par vidéoconférence). Comme avec le VCSO, les intégrateurs de solutions qualifiés sont capables de fournir des solutions intégrées de premier plan, en travaillant avec des FEO pour devenir des revendeurs agréés pour le VCPV. Pour plus d'informations / clarifications, veuillez également consulter la présentation de l'engagement de l'industrie VCPV (en particulier les diapositives 8 et 9).
Question 11	Dans les exigences de qualification de l'annexe A de l'IQ, il est indiqué que le répondant doit être un FEO? L'État pourrait-il préciser si cette invitation est exclusivement destinée aux fabricants d'équipement d'origine? À quelle étape les revendeurs à valeur ajoutée seraient-ils engagés?
Réponse 11	Oui, la sollicitation est pour les fabricants d'équipement d'origine (FEO). Cependant, comme avec un autre arrangement d'approvisionnement de SPC, les revendeurs autorisés des FEO pourraient être engagé pour aider à répondre avec le FEO, en tout ou partie des étapes de ce processus.
Question 12	Il est complexe et fastidieux d'obtenir les informations requises des organisations de référence pour répondre aux questions requises dans cette IQ. La date d'échéance de l'IQ peut-elle être prolongée jusqu'au vendredi 3 novembre?

Réponse 12	Le Canada accordera une extension de fermeture soit le 6 novembre 2017 (2 :00pm).
Question 13	<p>Pouvez-vous clarifier de ce qui est requis dans l'exigence obligatoire 3? Où sont décrites les exigences relatives aux points 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5?</p> <p>Description du projet et exemples:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exigence obligatoire 3.1; 2. Exigence obligatoire 3.2; 3. Exigence obligatoire 3.3; 4. Exigence obligatoire 3.4; 5. Exigence obligatoire 3.5
réponse 13	<p>Description de l'exigence 3 obligatoire, exemples de ce qui suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exigence obligatoire 3.1 : Service d'assistance multi-niveaux bilingue (français et anglais) ; 2. Exigence obligatoire 3: un numéro dédié sans frais; 3. Exigence obligatoire 3.3 : Soutient une organisation de cinq mille (5 000) employés ou plus; 4. Exigence obligatoire 3.4 : L'ensemble du Canada; 5. Exigence obligatoire 3.5 Support et maintenance continus: <ol style="list-style-type: none"> a. 24 heures par jour; b. 7 jours par semaine c. 365 jours par année civile; et d. Dans un délai de réponse en 2 heures ou moins: e. Canada; et f. Dans chaque région
Question 14	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'il vous plaît définir FEO. La société X est un FEO de logiciels de vidéoconférence livrés en tant que service (nuage). Nous ne fabriquons pas de matériel informatique et ne revendons pas de matériel informatique. Est-ce que cela qualifie la société X en tant que FEO? 2. Étant donné que la société X est nouvelle sur le marché canadien et qu'elle est nouvelle à travailler avec le gouvernement fédéral du Canada, veuillez fournir des conseils sur la façon d'obtenir les deux attestations requises ci-dessous. <ol style="list-style-type: none"> A) Programme de contrats fédéraux pour la certification de l'équité en matière d'emploi B) Certification des anciens fonctionnaires

Réponse 14	<p>1: Fabricant d'équipement d'origine (FEO) Aux fins du VCPV, et par souci de cohérence avec la structure VCSO existante pour répondre aux exigences du client, un FEO est une société qui fabrique des équipements, des composants et des logiciels Vidéoconférence.</p> <p>2: Les évaluateurs se concentreront principalement sur la capacité du soumissionnaire à répondre aux exigences du gouvernement du Canada, telles qu'elles sont énoncées dans les exigences obligatoires. Si la société X se qualifie pour une définition rigide d'un FEO.</p> <p style="padding-left: 40px;">A) Programme de contrats fédéraux pour la certification de l'équité en matière d'emploi</p> <p style="padding-left: 40px;">B) Certification des anciens fonctionnaires</p> <p>Ce sont des documents que le vendeur signe avant de conclure un contrat avec le gouvernement. Ce document serait joint au stade du RRR.</p> <p>https://buyandsell.gc.ca//cds/public/2016/06/23/6356a12bc6bf54068782b596d469d572/ABES.PROD.PW__FX.B004.E25888.ATTA007.PDF</p>
------------	---

=====

Le texte qui suit est un résumé des pièces jointes ou des modifications publiées à ce jour:

Suivi de document	Distribution	Date	Description
Modification n ° 002	Buy and Sell	Oct. 16, 2017	La réponse du Canada aux questions 1 à 7;
Modification n ° 002	Buy and Sell	Oct. 31, 2017	La réponse du Canada aux questions 8 à 14;